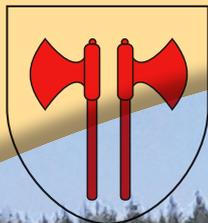




Boulvriag

Infos



N°54

www.bourbriac.bzh



BULLETIN MUNICIPAL DE BOURBRIAC

SEPTEMBRE 2016

TARIFS COMMUNAUX 2016

MAIRIE - 11 place du Centre
Ouvverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30
Le samedi matin de 9h à 12h
Tél. : 02 96 43 40 21 - Fax : 02 96 43 60 17
mairie.bourbriac@wanadoo.fr - www.bourbriac.bzh

CONSEILLERE DEPARTEMENTALE
Permanences en mairie de Bourbriac
le 2^{ème} samedi du mois, à 10h30.

MEDIATHÈQUE MUNICIPALE,
2^{ème} étage de la mairie
Ouvverte le mardi de 9h30 à 11h30,
le mercredi de 15h à 18h,
le vendredi de 17h00 à 19h et le samedi de 10h à 12h
FERMÉE Août et Noël
Tél. : 02 96 43 62 25 - cyber-bourbriac@wanadoo.fr

S.A.M.A.D. (Service d'Aide au Maintien à Domicile)
1, rue de Tournemine
Bureau ouvert lundi, mardi, jeudi,
vendredi - 9h-12h • 14h-17h
Tél. : 02 96 43 49 28 - Fax : 02 96 43 49 29

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1, rue de Tournemine
Ouvverte du lundi au vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Tél. : 02 96 43 60 11
Fax : 02 96 43 69 98
contact@cc-bourbriac.fr - www.cc-bourbriac.fr

DÉCHETTERIE Route du Dannoed
Horaires d'été-du 01.05 au 30.09
Lundi et vendredi de 13h30 à 18h00
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 18h00
Horaires d'hiver-du 01.10 au 30.04
Lundi de 13h30 à 17h30
Mercredi et samedi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30
Tél. : 02 96 43 64 91

GENDARMERIE 17 rue des Menhirs
Ouverture bureau : mercredi : 8h00 à 12h00
samedi : 14h00 à 18h00
Tél. : 02 96 43 40 18 OU 17

CONCILIATRICE DE JUSTICE
Permanences en mairie de Bourbriac provisoirement
suspendues.
Permanences en mairie de **Guingamp** le 3^{ème} jeudi à
partir de 13h30. - Sans rendez-vous.

CONCESSIONS au cimetière communal
• 30 ans 133,24 €
• 50 ans 240,68 €

CONCESSIONS colombarium
• 15 ans 218,29 €
• plaque 108,86 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT
• par m³ d'eau consommé 1,90 €

**TAXE DE RACCORDEMENT au réseau
d'assainissement collectif** 1 418,96 €

GARDERIE
• le matin gratuit
• de 16h30 à 16h45 gratuit
• de 16h45 à 18h15 0,50 €
la 1/2 heure
(toute 1/2 heure commencée est due)
• de 18h15 à 18h30 0,25 €

CANTINE : ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017
• enfants (maternelle) 2,65 €
• enfants (primaire) 2,96 €
• adultes 6,18 €
• enfants hors commune (maternelle) 5,30 €
• enfants hors commune (primaire) 5,60 €

Salle des forges - Tarifs 2017

Utilisation	Organisations locales		Organisations extérieures	
	2016	2017 (+1,5%)	2016	2017 (+1,5%)
Bals -Fest Deiz- Fest Noz	313,92	318,63	475,38	482,51
1 repas avec cuisine	417,67	423,94	518,80	526,58
2 repas avec cuisine	516,85	524,60	648,58	658,31
1 weed-end avec cuisine	646,54	656,24	723,31	734,16
Préparation la veille à partir de 14h	50,75	51,51	50,75	51,51
Buffet sans cuisine	313,92	318,63	337,22	342,28
Assemblée-congrès sans cuisine	254,95	258,77	313,92	318,63
Arbre de Noël sans cuisine	Gratuit	Gratuit	156,27	158,61
Séances culturelles avec entrées payantes	156,27	158,61	258,93	262,81
Loto	313,92	318,63	337,22	342,28
Concert	802,88	814,92	802,88	814,92
Réveillon dansant	648,50	658,23	648,50	658,23
Fest-noz de fin d'année	475,38	482,51	475,38	482,51
Marchands ambulants sans électricité	25,98	26,37	36,26	36,80
Obsèques-Cérémonie civile		30 € (forfait nettoyage)		30 € (forfait nettoyage)
CAUTION : 500 € pour les locations inférieures à 500 € 800 € pour les locations supérieures à 500 €				
Salle communale St Houameau (uniquement aux associations locales)	101,73	103,25		
Petite salle des Forges : Caution = montant de la caution				
Petite salle pour réunion	Gratuit	Gratuit	80,11	81,31
Petite salle sans cuisine pour buffet	103,82	105,37	156,27	158,61



ÉDITO



- 3** Edito
- 4** Rétrospectives
- 5** Actualités
- 8** Travaux et aménagements
- 11** Associations
- 14** CM des jeunes
- 15** Incivilités
- 16** Informations communales
- 17** Conseil municipal
- 20** Budget communal
- 21** Subventions 2016
- 22** Informations locales
- 25** Informations générales



Le conseil municipal a voté le 1er avril le budget primitif de la commune que vous pourrez découvrir dans ce bulletin.

Un important programme de travaux a été décidé. Pour ne citer que les plus importants :

- La 2^{ème} tranche de l'accessibilité du cimetière : les travaux seront réalisés courant septembre.
- La fin des travaux de rénovation de la chapelle de Saint Hourneau est prévue pour fin octobre. Projet coûteux mais nécessaire afin de sauvegarder notre patrimoine.
- L'aménagement de la 3^{ème} tranche de la rue de l'Armor :
L'effacement des réseaux électriques et téléphoniques est réalisé.

D'ici à la fin de l'année les réseaux d'eau potable, d'eau usée et pluviale, ainsi que l'embellissement de la place de « la poste » devraient être terminés.

La couche de finition sera réalisée aux beaux jours.

- Entretien du réseau routier en campagne, avec la réalisation de 5,8 kilomètres de voies communales.
- Le programme de signalétique sera également terminé pour la fin d'année.

- Agrandissement et rénovation de la petite salle de la Vallée des Forges. Le Conseil Municipal aura, dès la rentrée, à décider de la réalisation de projets ambitieux et novateurs bien que conditionnés par les taux de subventions qui nous seront alloués. Entre autres :

La mise en place d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois. La saison estivale qui se termine, a vu comme chaque été les comités de quartiers, et les associations locales animer la commune. Je tiens à les remercier pour leur dynamisme et leur persévérance.

Félicitations également au Bagad Boulvriag, pour la performance qu'il réalise, constituant une superbe récompense pour tout le travail accompli ces derniers mois et un encouragement à porter toujours plus haut les couleurs de notre commune.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Le maire.

Dernière minute !

LIGNE 21
GUINGAMP ROSTRENNEN

Service 0,06 € / min
appel gratuit

lundi au vendredi de 7h à 20h,
samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

www.tibus.fr
info@tibus.fr
Et suivez-nous sur

Accueil TUB/TIBUS de St-Brieuc
Gare routière - Bus du Combat des Trente
Lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h
Samedi de 8h30 à 13h

Accueil TIBUS de Lannion
Gare routière - SNCV
Lundi au vendredi de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30

Vous voyagez occasionnellement Vente à bord

Ticket unique*	2 €
1 voyage	2 €
Carnet de 10 tickets*	15 €
10 voyages	15 €
Ticket combiné	2 €
1 voyage et 1 correspondance avec le réseau TUB	2 €
Ticket social*	1,60 €
1 aller-retour journalier, réservé aux bénéficiaires de la carte social transport	1,60 €

Vous voyagez régulièrement Vente en agence

Carte mensuelle	40 €
Voyages illimités du 1 ^{er} au dernier jour du mois	40 €
Carte annuelle	400 €
Voyages illimités pendant 12 mois à compter de la date d'achat	400 €
	ou 12 mensualités de 33,33 €

Vous êtes collégien, lycéen ou étudiant

Carte scolaire	115 €
Ticket loisirs scolaires*	2,40 €
1 aller-retour journalier, sur présentation de la carte scolaire	2,40 €

Gratuit

les enfants de moins de 5 ans, les personnes dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80% et voyageant seul ou son accompagnateur.

*Ces titres permettent une correspondance gratuite avec une autre ligne du réseau Tibus dans l'heure qui suit l'abonnement.

0 810 22 22 22

Côtes d'Armor
le Département

tibus CAT Tibus
CS 90210 - 22002 ST-BRIEUC
Tél. 02 96 68 31 39



Réception des enfants nés en 2015

Le 2 avril dernier, le conseil municipal a accueilli en mairie les enfants nés en 2015 et leurs parents.

L'équipe municipale a souhaité la bienvenue aux 14 petits Briacins : 9 filles et 5 garçons.

Les parents se sont vu remettre un plant de camélia et un abonnement à la médiathèque.

Nous félicitons les heureux parents et présentons nos vœux de bonheur aux enfants.

TREMINTIN Lya, St-Houarne - RACAPETHaïs, Keratred - CONSTANT Ceylian, An Onnenou - LE BRIS Titouan, Kerrulioù - CARCELES Massilia, Kergwiseg - TRUBUILT Mila, Koat an Drailh - HÉLARY Lia, La croix du Garnel - HÉLARY Kaya, Kroaz Garnel - MELOIS Baptiste, Kourjoù - HERMETET Corentin, Penn Leger Vraz - LE JOUAN Lya, Sant - Jud - GAUTIER Elisa, Pont Jilez - GUÉGAN Léia, Hent Dreñv - THORAVAl-CAMARA Anna, Leindeñved



1916 : Misère de la population civile

Exposition de Cornelia Enax à la mairie de Bourbriac. Salle des cérémonies. L'entrée était libre et gratuite.



Mouvement agricole

La fin de l'année 2015 et le début de l'année 2016 ont vu la détresse et la colère des exploitants agricoles s'exprimer dans notre commune.

La commune de Bourbriac compte à ce jour environ 45 exploitations agricoles toutes productions confondues, il y en avait 65 en 2012... C'est dire combien la profession subit de plein fouet un contexte économique difficile avec une baisse substantielle de leurs revenus.

La municipalité a voté une motion de soutien aux agriculteurs.



Passage de la flamme des donneurs de sang

Le 15 avril 2016, notre commune a accueilli la flamme des donneurs de sang.

Cette flamme symbolique se transmet entre les différentes amicales de donneurs bénévoles. Arrivée de Guingamp, elle poursuivait ensuite vers St Nicolas du Pélem.

Ce passage a été accompagné par les cyclotouristes de Bourbriac. L'arrêt à la mairie a été accueilli par les enfants du centre de loisirs et les élus.

Le don du sang est une action gratuite, nécessaire qui permet de sauver des vies chaque jour. Donner son sang est essentiel !!!



Redadeg

Le 2 mai 2016, notre commune a été traversée par la Redadeg.

Cette épreuve sportive consiste en un relais de coureurs bénévoles qui pendant 9 jours ont pour objectif de parcourir 1 700km.

Il s'agit d'une action visant à promouvoir la langue bretonne et ses différents acteurs sur nos territoires.

A Bourbriac, ce sont les écoles DIWAN et ST BRIAC qui ont animé ce relais pendant la traversée du bourg avec des parents et des enfants des filières bilingues qui ont couru.



Quelques participants

EHPAD Koad lioù à Bourbriac

L'EHPAD est composé de deux bâtiments, le 1^{er} a été construit en 1977 et rénové entièrement en 2009, le 2^{ème} a été construit en 1996. Il est devenu EHPAD au 1^{er}/01/2006.

EHPAD Koad lioù : 64 Résidents pour 62 logements (2 couples)

Les résidents

- Aujourd'hui, nous accueillons 46 femmes et 17 hommes.
- La moyenne d'âge est de 86 ans.

Le Personnel

- 46 agents permanents soit 38.55 équivalent temps plein et 3 agents en contrats d'avenir.
- Encadrement de 33 stagiaires tout au long de l'année 2015.

Le point d'honneur de l'établissement est d'accompagner les résidents jusqu'à la fin dans le respect des personnes et de leur dignité ; beaucoup de famille ont manifesté une grande satisfaction par rapport à cet accompagnement de qualité, où le personnel fait preuve de beaucoup d'empathie vis à vis des personnes accompagnées.

Reconnaissance manifestée par les familles pour l'attention et l'écoute du personnel envers les résidents.

Aujourd'hui, l'accompagnement auprès des résidents s'affiche avec des valeurs et un professionnalisme qui évoluent de manière très favorable.

Coût des formations : de 25 000 à 30 000 € par an.

Les bénévoles

Interventions tous les jeudis après-midi des bénévoles de l'association (VMEH) pour des activités diverses (différents ateliers, écoute, discussions, soutien des équipes)

Interventions régulières des **bénévoles de la paroisse** pour la participation à la messe mais aussi pour des moments de discussion, d'écoute

➤ Tous ces bénévoles interviennent en complémentarité des équipes, apportent soutien et joie aux résidents, aide très appréciée de tous.

Toutes **les familles** qui s'investissent par leurs visites, leurs aides au moment de la préparation à la porte ouverte chaque année le 1^{er} dimanche d'octobre etc..

Les membres du Conseil de la Vie Sociale qui s'investissent tout au long de l'année : Instance de communi-

cation et de participation des résidents, des familles, des agents et du Conseil d'administration.

Budget global de l'EHPAD : 2 200 000€

➤ 63% de ce budget correspond à la masse salariale

L'établissement élabore les repas pour la livraison à domicile :

➤ 11382 repas livrés en 2015

- **Des animations** sont proposées aux résidents tous les après-midi de 16h30 à 18 heures par le personnel (agents/aides-soignantes) du lundi au vendredi. (ateliers mémoires, gymnastique douce, loto, soins esthétiques, chants etc...)
- **Fête des anniversaires** des résidents tous les mois avec invitation des familles.
- Un nouveau projet en 2016 : «**le jardin des sens**» les résidents peuvent faire du jardinage.



- **Une petite boutique** dans le salon avec des produits de première nécessité ainsi que des friandises est ouverte le mercredi après midi.
- **Des sorties** (cirque, jardins extérieurs, ferme, sorties inter- EHPAD.....) sont proposées.
- Le 1^{er} dimanche d'octobre : une porte ouverte est organisée avec un repas ouvert à tous, une brocante, des jeux, expositions.....des animations.
- Des sorties sont programmées chaque mois à la **médiathèque de BOURBRIAC** : rencontres pour les résidents avec les enfants, emprunts de livres, de DVD et aussi participation des résidents à des animations.
- En début d'année 2015, les résidents ont adopté TIC, **une petite chienne** qui est devenue la mascotte de l'établissement : elle procure beaucoup de plaisir aux résidents.

Projets de 2016 :

Amélioration progressive **des objectifs du projet d'établissement** (notamment la personnalisation de l'accompagnement de chaque résident).

Réflexion des équipes, des résidents et des familles sur l'aménagement **d'un salon de coiffure**.

Ecriture du nouveau projet d'établissement : 2017/2020 avec l'implication de l'ensemble des acteurs (professionnels, les résidents, les familles et les administrateurs)

En vu du nouveau conventionnement prévu en 2017.



Du côté du collège Jules Ferry

«Où sont les femmes» dans le BTP ? «Avec leurs gestes pleins de charme...»

Dans un secteur impliquant 685 400 personnes et dans lequel les femmes représentent seulement 11% des effectifs des petites entreprises, la cohabitation est un enjeu important. Nous allons enquêter sur ces femmes qui investissent avec succès le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Depuis les années 2000, le secteur du bâtiment tente de renverser les préjugés en ayant davantage d'intérêt pour les femmes, le BTP se féminise de plus en plus. C'est un fait à en juger les chiffres. Autrefois généralement dominé par les hommes, le secteur du bâtiment est en plein changement. En mars 2004, le président de la Fédération du bâtiment (FFB), Christian Baffy, lance le défi de tripler le nombre de femmes en production dans le bâtiment pour atteindre 30.000 à la date de 2009. Aujourd'hui, nous pouvons remarquer que les femmes et les hommes travaillent très bien ensemble. Les femmes sont de mieux en mieux assimilées par le personnel du bâtiment et selon la Fédération Française du Bâtiment (FFB), leurs retours sont très positifs. Mais malgré ces expériences achevées, les chiffres divulguent que les femmes ne représentent que 11 % des effectifs dans le BTP. Parmi elles, 59,6 % travaillent dans l'administration.



«PAS BESOIN D'ÊTRE UN HOMME POUR ENTRER DANS LE BÂTIMENT»

«Avec les nouvelles technologies, les chantiers se sont mieux équipés», les femmes ont leur place autant que les hommes dans le BTP. C'est pourquoi, depuis le début des années 2000, la FFB s'est lancée dans un grand combat pour affecter les femmes aux métiers du bâtiment. On s'est rendu compte que les femmes qui étaient hôtesse d'accueil ou caissières s'étaient toujours interdit de penser au métier du bâtiment. Elles ne s'étaient jamais posées la question de savoir si elles pouvaient travailler dans cette activité.

De 2000 à 2013, l'emploi salarié féminin s'est développé de l'ordre de 50%. Mais depuis 2010, l'observatoire des métiers du BTP calcule que l'effectif est en baisse et «vieillit». Cette baisse d'effectif s'explique par la crise économique qui touche le secteur. Depuis 2008, le nombre global de salariés est en baisse. Le constat est urgent : 140 907 postes en moins pour 2014.

Au jour d'aujourd'hui, nous pouvons déduire à travers cette action, que quelques associations souhaitent permettre aux femmes sans qualification, rencontrant des difficultés d'ordre professionnel (sans emploi) de mieux connaître ces métiers où elles sont peu présentes et ainsi élargir leurs choix professionnels en leur offrant une formation.

Blandine et Marine

Interview entre élèves et principal.

Au cours d'un travail en DP3 (Découverte professionnelle), nous nous sommes intéressées à la carrière du Principal.

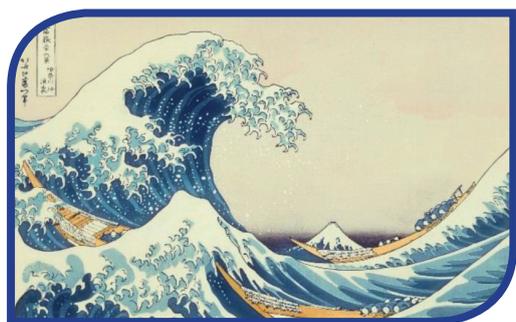
Le mardi 7 juin, nous nous sommes intéressées à la carrière du principal de notre collège. Il a débuté en tant qu'enseignant en sciences économiques et sociales ; ensuite il a été principal adjoint d'un gros collège, puis principal au collège Jules Ferry de Bourbriac. Cela fait quatre ans qu'il travaille en tant que principal à Bourbriac, il aimerait se rapprocher de St Brieuc pour être dans un plus grand collège. Les principaux sont généralement mutés tous les quatre à six ans. En comparaison, les enseignants peuvent rester au moins 20 ans à leur poste.

Nous allons maintenant vous présenter en quoi consistent les journées d'un principal : généralement il commence à 8h15 et finit vers 18h au cours de ses journées il ouvre ses mails, il remplit des conventions, reçoit des élèves et différentes personnes... Ce ne sont jamais les mêmes journées dans ce métier. Il travaille quotidiennement avec la secrétaire, la gestionnaire, la CPE (Conseillère Principale D'éducation) et les professeurs. Les principales missions et activités dont il a la charge sont la gestion de tout l'établissement et tout ce qui concerne la pédagogie et l'organisation de l'établissement, mais également les finances et les aspects matériels du collège. Les principales satisfactions de ce métier sont de travailler dans le secteur de l'éducation, et de travailler en équipe. Les contraintes liées à ce métier sont de gérer des problèmes avec des élèves.

Ce qui le motive ? C'est la diversité de son travail. Selon lui les qualités nécessaires sont d'être organisé et d'apprécier les professeurs et les élèves, et cela demande également de la disponibilité. La formation la plus adaptée est de travailler avant comme professeur ou CPE, pour bien connaître le fonctionnement des établissements. Le salaire dans un collège est de 2 500 à 4 000 euros par mois, et dépend de l'ancienneté et de la taille de l'établissement. De quoi donner envie de devenir à son tour principal de collège !



De gauche à droite : Océane Chevance, M. Merdrignac, Kim Noé, Mélanie Gomez, Océane Gouriou (classe de 3^e)



La Grande Vague de Hokusai (1830)

Du côté de la Médiathèque...

Petite rétrospective sur « Le Japon s'invite à la Médiathèque ».

Début Janvier 2016 l'ambiance fut posée avec l'installation d'un décor à l'entrée de la Médiathèque : un paravent orné de fleurs de cerisier, un mobile réalisé par l'artiste japonais Katsumi Komagata, des livres et des objets japonais du quotidien (kimonos, service à thé...). Merci aux personnes pour le prêt de ces livres et objets.



Dès lors des animations se sont déroulées dans les écoles, au Foyer logement, à la MAJI (Maison d'Accueil de Jour Itinérant de Bourbriac), au centre de loisirs ainsi qu'à la Médiathèque.

- Un Tapis-lecture sur les paysages marins,
- Les Ateliers de Géraldine, créatrice en origami : création d'une boîte accordéon et d'une pêche à la ligne japonaise,
- Une Exposition photographique d'Antoine Leblond sur les trains au Japon,

- Un Atelier Gyotaku avec l'illustratrice Junko Nakamura en partenariat avec la Bibliothèque des Côtes d'Armor, service du conseil départemental,
- Deux Spectacles « Poulpes à poils et autres potins transgéniques » de la Compagnie La 5ème roue du carrosse
- « Le vélo Kamishibai part en balade »,
- Et pour clore la saison un Atelier artistique avec la création d'un livre, animé par Christine Rannou.



La saison à venir s'annonce toute aussi colorée

La Médiathèque proposera, en parallèle de ses missions habituelles, des animations sur le thème...

Alliez, on vous donne un indice : le mot **ROSE**.

HORAIRE D'OUVERTURE

Mardi : 9h30-11h30
Mercredi : 15h00-18h00
Vendredi : 17h00-19h00
Samedi : 10h00-12h00
Juillet :
Mercredi et Vendredi - de 15 h 00 à 18 h 00.
Août et vacances de Noël : fermée.

ABONNEMENT

Inscription individuelle : 10 € par an.
Inscription familiale : 15 € par an.
Chaque lecteur peut emprunter :
6 documents écrits + 1 DVD + 1 CD de musique.
La famille peut emprunter 2 jeux de société.
Le prêt est de 4 semaines.

UNE IDÉE DE CADEAU

Offrez une carte de la médiathèque :
La possibilité d'emprunter des livres,
des films, de la musique
et des jeux de société
pendant 365 jours...

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

(Mairie de Bourbriac)
2^{ème} étage avec ascenseur
☎ 02.96.43.62.25
cyber-bourbriac@wanadoo.fr

Les travaux de rénovation et d'aménagement se poursuivent dans la commune. Voici le point sur les dernières réalisations et les travaux à venir en 2016.

Travaux en cours :

La chapelle de Saint Houarneau



Les travaux commencés au mois de mars 2016 se poursuivent.

La charpente a été posée le 8 juillet. (Cf photos).

A ce stade du chantier, il semble possible que les divers professionnels se succèdent jusqu'à la fin de l'année, période de l'achèvement des travaux.



La nouvelle signalétique des villages

Après un gros travail de recherche, le Groupe de Travail chargé de la Toponymie (Elus, Bretonnants Briacins et agents de l'Office Public de la Langue Bretonne), a rendu la conclusion de son étude.

Le Conseil Municipal du 18 Juillet dernier a approuvé à l'unanimité la nouvelle orthographe des lieux-dits proposée par ce Groupe de Travail, permettant ainsi à nos villages de retrouver leur identité d'origine.

La nouvelle signalétique s'accompagnera de la numérotation des habitations de nos villages et devrait être terminée pour la fin de l'année.

Cette opération a été confiée à la société SPM de Lanvollon (BM n° 53 de Janvier 2016).

Ale Koad Men
An Enejoù
An Onnennoù
Bod
Bodfô
Bossant
Boturon
Dannoed
Diskae
Drezid Vihan
Drezid Vraz
Felc'han
Feunteun Saint Laorañs
Forjoù
Fretei
Gaillhasteg

Garnel
Gernevez Bourk
Gernevez Chervad
Gerwenn
Golledig Vihan
Golledig Vraz
Gwajoù
Gwaremm
Gwarzh ar Mogn
Gwazh Gloan
Gwazh Leuve
Gwazh Prenn
Gwerdelez
Gwerginioù
Gwerzangirid
Harzh

Helloc'h
Hent Dreñv
Hent Garenn
Honoù
Keranroue
Keraofredoù
Keratred
Kerbarzh
Kerborn
Kerborzig
Kerc'halvez
Kerdavidoù
Kerdonnad
Kerflec'h
Kerfulup
Kergadioù

Kergouan
Kergov
Kergroaz
Kerguz
Kergwiseg
Kerhardi
Keriaz
Kerichennoù
Keriod
Kerioled
Kerivoa
Kerjalouz
Kerjoli
Kerlahae
Kerlann
Kerleg

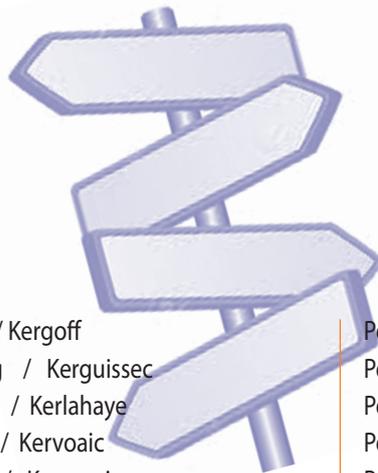
Kerlein
Kerlivioù
Kerlo Vihan
Kerlo Vraz
Kerlosker
Kermabrinou
Kermark
Kermoal
Kerriou Langoad
Kerrulioù
Keruhel
Kerwaig
Kerwarin
Kerwezoù
Koad an Drailh
Koad an Ti
Koad Charlez
Koad Evenoù
Koad Forn
Koad Forn Uhelañ
Koad Horr
Koad Izelañ
Koad Kermoal
Koad Koed
Koad Krec'h Kann
Koad Iliou
Koad Men
Koad Negared
Koad Nestig
Koad Roc'han
Koad Uhelañ
Koad Ver

Korhkêr Keriaz
Kornambual
Koronk
Kourjoù
Kozh Kastell
Kozhkêr an Dannoed
Kozhkêr Fulup
Kozhkêr Laniou
Krec'h Kann
Krec'h Kraviou
Krec'h Vihan
Krec'h Mèl
Kroaz Garnel
Kroaz Maez an Otenn
Kroaz Nevez
Kroazanarmed
Langoad Dour
Langoad Uhelañ
Lavaker
Leindeñved
Lezarzh
Liskuiz
Logorê
Logorê Vihan
Lojoù
Lostenn
Lostenn Greiz
Meri Helloc'h
Meri Langoad
Milin Park
Milin ar C'horonk
Nec'h Vihan

Park Bouilh
Park Loj
Parkoù Bizien
Parkoù Rod
Pempinod
Peniti
Penkêr an Diskae
Penkêr Glaz
Penkêr Lojoù
Penn ar Hoad
Penn Gelenn
Penn Leger Vihan
Penn Leger Vraz
Penn Roz
Penn Vern
Pont Ider
Pont Jilez
Pont Preuig
Porzh an Iliz
Porzh an Pantier
Porzh ar Fouler
Porzh Gourioù
Porzh Kerguz
Poto
Poull Wazh Kelenn
Prad Nae
Quatre Vents-Kerenor
Rest Koad Men
Rest Vihan
Rest Vraz
Restarc'hornoù
Restigoù

Roc'hellou
Roskaradeg
Rostier
Roudoue
Roz Berou
Rubertel
Ruilh
Saint-Houarne
Saint-Houarne Gozh
Sal Krec'h Kann
Sant-Jud
Skoasell
Stangenad
Tachenn Prad Nae
Tal an Dour
Tannoedoù
Ti Glaz
Ti Losket
Ti Nevez
Ti Nevez Mourig
Ti Pirid
Ti Rulioù
Ti Vartin
Tividou
Tornmin
Toull al Louzed
Toull Bleiz
Toull Gouez
Veri Gozh
Veri Vihan
Vern

Certaines nouvelles écritures pouvant perturber ou créer quelques difficultés de lecture et désireux de conserver une fonctionnalité de langage, il a été décidé dans un premier temps d'y associer l'écriture actuelle.



An Enejoù / Nénéjou
An Onnennoù / Nonenou
Diskae / Disquay
Felc'han / Felhan
Forjoù / Les Forges
Gernevez Bourk / Villeneuve Cité
Gernevez Chervad / Ville Neuve Chermat
Gerwenn / La Ville Blanche
Gwajoù / Goajou
Gwaremm / La Garenne
Gwerginioù / Guerguiniou
Gwerzangirid / Guertzanguerit
Hent Dreñv / Hent Dre
Keraofredoù / Kerauffredou
Kerc'halvez / Kerhalvez
Kerfulup / Kerphilippe

Kergov / Kergoff
Kergwiseg / Kerguissec
Kerlahae / Kerlahaye
Kerwaig / Kervoaic
Kerwarin / Kergoarin
Kerwezoù / Kervouézou
Koad Krec'h Kann / Crech Can
Kozhkêr an Dannoed / Cosquer Danouet
Kozhkêr Fulup / Cosquer Philippe
Kozhkêr Keriaz / Cosquer Kérias
Kozhkêr Laniou / Cosquer Laniou
Logorê / Logoray
Meri Helloc'h / Métairie du Helloc'h
Milin Park / Moulin du Parc
Milin ar C'horonk / Moulin du Corong
Penkêr an Diskae / Penquer Disquay

Penn ar Hoad / Pen ar Hoat
Penn Gelenn / Pen Quelen
Penn Leger Vihan / Penleguer Vian
Penn Leger Vraz / Penleguer Vras
Poull Wazh Kelenn / Poul Voas Quelen
Prad Nae / Prat Nay
Restarc'hornoù / Restancornou
Roc'hellou / Rohello
Roskaradeg / Roscaradec
Saint-Houarne / Saint-Houarneau
Saint-Houarne Gozh / Saint-Houarneau Coz
Sal Krec'h Kann / Les Salles
Sant-Jud / Saint-Jude
Stangenad / Stanguenat
Tachenn Prad Nae / Tachen Prat Nay
Ti Vartin / Ti Martin



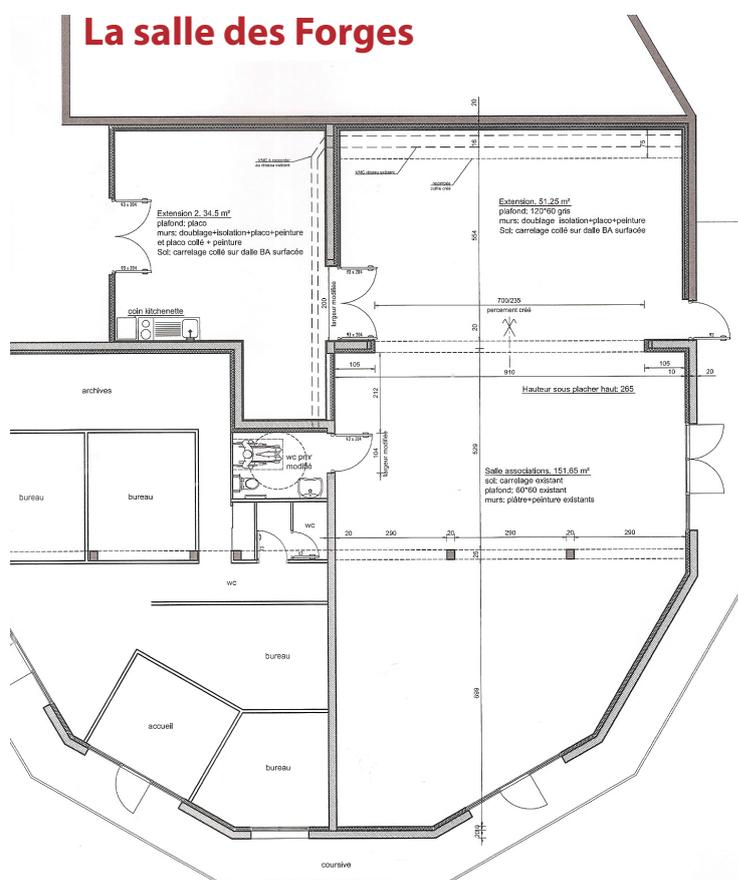
Programme de voirie 2016 :

N° au devis	Voie concernée	Longueur
1	Kerjoli	130
2	Parkoù Rod	150
3	Garnel	60
4	Helloc'h	210
5	Vern	555
6	Gerwenn	250
7	Penkêr an Diskae	302
8	Penn Roz	830
9	Ti Glaz	570
10	Kozhkêr	100
11	Keriaz	370
12	La Gare de Moustéru	100
13	Koat Forn Uhelañ	142
14	Kerioled	120
15	Kerjalouz	1 660
16	Keratred	120
17	Restarc'hornoù	140

Les travaux ont été confiés à l'entreprise COLAS conformément au devis présenté pour la somme de 74 876.25 € H.T soit 89 851.50 € TTC

Travaux à réaliser :

La salle des Forges



Le conseil municipal travaille sur l'amélioration et l'extension de la **petite salle au sous-sol de la salle des Forges**. Le projet prévoit un agrandissement de la salle actuelle d'environ 50m2 et l'aménagement d'un espace « kitchenette » pour les locations avec repas. Les sanitaires du RDC de la salle seront également renouvelés. Le montant estimé est de 56 419,60 €.

Différents coûts des travaux

Salle du Sous-Sols de la salle des forges

(y compris la reprise des sanitaires du rez de chaussée)

Estimation à la phase esquisse au 30 juin 2016

TRAVAUX 52 219.60 € T.T.C

Honoraires maîtrise d'œuvre 4 200 € T.T.C

Réfection partielle de la toiture de l'école élémentaire

Travaux confiés à David Guillerm pour 27 160.54 € TTC

Réfection de la toiture de l'immeuble Rue de l'Argoat

Travaux confiés à David Guillerm pour 29 012.23 € TTC

Travaux d'accessibilité au cimetière

Devis LOMBARDET (rampe d'accès - allées avec réseau eaux pluviales + 2 Places de stationnement)

20 933.04 € TTC

Devis ESCEEV (Portail) 3 799.20 € TTC

Eglise

Réparation des 2 cloches (entreprise BODET) 13 380 € TTC

Mise en conformité installation de chauffage 7 998.29 € TTC

Acquisition d'un véhicule utilitaire

Véhicule d'occasion MASTER II L2H2 DCI GRAND CONFORT 45 250 kms

Acquis auprès de la EURL VINCENT de Bourbriac pour

16 500 €

(compris la reprise de l'ancien véhicule 448.76 €)

Acquisition d'un tracteur tondeuse

Acquis auprès de Ets RENNES MOTOCULTURE de PLOUISY pour

25 200 € TTC

Réfection du parc informatique de l'école Élémentaire publique (câblage, achat postes, vidéo-projecteur...)

Confiée à l'entreprise BIOS pour un montant de 31 246,80 € TTC

Arrêt minute au bourg

La municipalité réfléchit actuellement à définir des stationnements « arrêt minute » à plusieurs emplacements devant les commerces du centre bourg.

En effet, la place du centre est dédiée aux stationnements plus longs mais les emplacements situés devant les commerces ne sont pas voués à accueillir les véhicules des locataires de la place du centre et ceux des usagers d'autres services que les commerces.



Les joueurs ayant participé à la montée en équipe première départementale

Le club, créé par André Magoarou, existe depuis maintenant plus de 40 ans.

Le tennis, un sport individuel mais aussi collectif, nécessite une bonne concentration.

Dans une société où jeunes et adultes se dispersent de plus en plus, cette activité apporte un plus.

Actuellement nous disposons de 2 salles pour les rencontres et d'un club-house.

Avec un effectif de 40 joueuses et joueurs, 3 équipes hommes participent au championnat départemental. Le club est très heureux de voir son équipe fanion monter en première division. Un exploit pour un petit club comme le nôtre. Objectif pour la saison prochaine : le maintien. Tout joueur intéressé par ce challenge sera le bienvenu.

Les 2 autres équipes évoluent en 4^{ème} division. Nous pensons voir une de ces équipes monter en 3^{ème} division.

Depuis plusieurs années nous n'avions plus d'équipe féminine. Avec l'arrivée de nouvelles joueuses cette année une équipe va disputer le championnat départemental en D4.

Président : Robert Duchemin

Vice-Présidents : Delphine Le Graet
Régis Bidault

Trésorier : Jean-Marie Tartivel

Secrétaire : Jean-Christophe Le Cam

Mail : tennis.briacin@gmail.com

Le tennis briacin

Les entraînements des jeunes et des adultes se feront sous la responsabilité de notre animateur sportif Bruno Baccon.

Les inscriptions peuvent se faire :

- au téléphone : 06 07 02 60 57
- lors du forum des associations
- ou le samedi matin entre 10h et 12h au club-house à partir du 1^{er} juillet

Cotisation annuelle :

100€ accompagnée d'un certificat médical

Dans une ambiance conviviale nous serons très heureux de tous vous accueillir.

HORAIRE DES ENTRAÎNEMENTS :

- Lundi de 18 h à 19h30 et mercredi de 18h30 à 20h** pour les femmes (compétition et loisir)
- Samedi de 10h à 12 h et mercredi soir** pour les hommes (compétition)
- Jeudi soir** pour le tennis loisir hommes
- Vendredi de 17h30 à 18h45** pour les enfants avec peut être une option le mercredi de 17h à 18h 15 en fonction du nombre d'inscrits

Association Cibiste Briacine

L'association cibiste briacine est née en avril 1997.

L'association a pour but de faire des radio-assistances diurnes ou nocturnes. Le principe de cette radio assistance est de placer des véhicules de notre association aux endroits dangereux lors de manifestations sportives ou autres, organisées par diverses associations afin de sécuriser les sites ou circuits, de manière efficace.

Tous les Membres de l'Association Cibiste Briacine et nos véhicules sont équipés de gilets fluo, lampes torche, gyrophares, extincteurs, postes portables, trousse de secours durant ces assistances.



Cette année 2016 sera une année bien remplie , avec 7 assistances .

Les Associations avec lesquelles nous collaborons sont les suivantes

- La Rando Muco à Belle Isle en Terre
- La Pierre Le Bigaut à Callac
- Les Fêtes médiévales à Goudelin
- Le Festival « Chausse tes tongs » à Trévou
- Le Festival « Air du Large » à Buguelès , Penvénan
- La Ronde de Kéridy ,
- Le Téléthon, à Bourbriac

Notre Association compte, à ce jour, 21 membres de tout âge et de toute confiance. De nouvelles adhésions tentent à prouver l'agréable accueil qui est réservé à nos membres, la bonne humeur et la bonne ambiance qui règnent au sein de notre association.

Le Bureau de l'Association Cibiste Briacine est composé comme suit :

- Monsieur CALLEC Pascal : Président
06.84.60.04.11/ 06.76.55.78.59
- Madame GUILLAUME Adeline : Secrétaire
06.20.49.83.02
- Monsieur GUILLAUME Laurent : Trésorier
06.87.50.94.30

Une réunion mensuelle a lieu , à notre local de Koz Kastell, à Bourbriac, tous les deuxièmes vendredis de chaque mois.

Notre Association et nos activités auprès des différentes Associations du Pays de Bourbriac, et des agglomérations environnantes sont également visibles sur les réseaux sociaux par le biais d'un profil FACEBOOK (association cibiste briacine).



Actualités du Bagad Boulvriag



Printemps

- Répétition publique salle des Forges le samedi 12 mars
- Participation à la première manche du Championnat National des Bagadoù de seconde catégorie à St Brieuc le dimanche 13 mars : belle 4^{ème} place sur 15, et la note de 16,59/20 pour 1^{ère} participation du Bagad Boulvriag à ce niveau : suite plinn « Da bloan galon, er plinn evit a sklerijenn » (« au coeur brisé, le plinn est le remède ») avec la participation du chanteur Marcel Guilloux.
- Nouveaux costumes portés à cette occasion et financés grâce à diverses subventions dont celle de la commune de Bourbriac et de Mme la députée avec sa réserve parlementaire.

Eté

- Animations à St Brieuc, Saint Donan, Guerlesquin, Plestin les Grèves, Trestel, St Loup à Guingamp et Bourbriac (kermesse Amicale Laique, Pardon Wourc'h, répétition publique)
- Participation au Festival interceltique de Lorient le 06 août pour la 2^{ème} manche du championnat national des bagadoù de 2^{ème} catégorie : suite fisel « Deiz al lid ba Rostren » (jour de fête à Rostrenen) et le dimanche pour la grande Parade des Nations Celtes

Automne

- Animation à Bodfo le 18 septembre
- Animation foire de Kérien le 15 octobre
- Déplacement à Espelette, au pays basque, du 22 au 30 octobre à l'occasion de la sortie du CD du Choeur Basque EZPELETAN KANTUZ avec 4 morceaux en commun avec le Bagad Boulvriag et animation de la Fête au Piment par le bagad les 29 et 30 octobre.
- Samedi 12 Novembre salle des Forges : grande soirée à l'occasion des 20 ans du BAGAD BOULVRIAG et la sortie de son 1^{er} CD (sur lequel se retrouveront les 4 airs « basques »).



Pour la toute première fois de son histoire, le bagad Boulvriag évoluait cette saison en 2^{ème} catégorie des bagadoù. Après les très bons résultats du concours de printemps à St-Brieuc en mars, les 40 musiciens ont renouvelé la performance à Lorient le samedi 6 août.

En effet ils ont terminé à la 3^{ème} place du concours et finissent donc à la 3^{ème} place de la catégorie pour cette année !!

**C'est une sacrée performance pour une première accession à ce niveau !
Bravo à eux !**

A l'affiche :

le BAGAD BOULVRIAG mais aussi ceux de PERROS-GUIREC et POMMERIT LE VICOMTE (à confirmer), EZPELETAN KANTUZ et BREIZHAROCK

Ce rendez vous important sera le seul labellisé « 70 ans de SONERION » dans le département.



Séance du 23 janvier 2016

Présents : CONNAN Audrey, DURO Emilie, GUEGAN Florence, LE COZ Caroline, DIRIDOLLOU Michel, COATRIEUX Murielle, DURFORT Lena, GUILLAUME Marion, GUILLAUME Romain, GUYON Evan, KRAVIS Margaux, LE CAER Alexandre, LE GALL Pierrick, OLLIVIER HENRY Mona, RICHON BOUVIER Killian

Absents : BOUSMINA Elias, BOUSMINA Rayane

Secrétaire de Séance : GUILLAUME Romain

Lors du 1^{er} conseil municipal, il avait été demandé à chacun de réfléchir à un projet à réaliser dans la commune. Après un tour de table, nous avons retenu 3 projets importants :

- City Stade
- Sentier au plan d'eau
- Pistes cyclables

Afin de les réaliser au mieux, nous avons décidé de nous répartir en 2 groupes de travail. Un premier groupe travaillera autour d'un projet au plan d'eau et le second sur le projet des pistes cyclables. En ce qui concerne le city stade, nous avons convié les enfants à nous accompagner pour en visiter plusieurs sur d'autres communes.

D'autres points divers ont été abordés :

- Développer des activités sportives
- Location de vélo
- Organiser des fêtes en famille
- Pas assez d'instruments en cours de musique au collège
- Froid dans le gymnase
- Virage dangereux en bas de la rue du Tumulus
- Des abris bus devant le dojo
- Des grands monopolisent l'accès aux jeux des petits à Roudoué

Séance du 2 juillet 2016

Présents : Audrey connan, Caroline Le Coz, Florence Guégan, Michel Diridollou.

Killian Richon-Bouvier, Romain Guillaume, Mona Ollivier-Henry, Elias Bousmina, Rayane Bousmina, Marion Guillaume.

Absents excusés : Pierrick Le Gall, Margot Keravis, Lena Durfort.

Absents : Maelys Prigent, Azilis Prigent, Evan Guyon, Alexandre Le Caër.

Informations générales

- Trottoirs jugés trop étroits rue du Télégraphe, rue fréquentée pour accéder au site de Roudoué. Lors des futurs travaux il faudra en tenir compte.
- La période de fin des cours à Roudoué : les jeunes explorent le comportement des élèves du collège et notamment des classes de 3^{ème} et 4^{ème}. Les courriers envoyés aux

parents n'ont pas sensibilisé tout le monde. Une intervention dans les classes l'année prochaine est à envisager car le site de Roudoué doit être respecté.

- Les jeunes élus signalent la présence récurrente d'engins motorisés à Roudoué malgré la réglementation en vigueur. La gendarmerie et la mairie doivent être contactées en cas de non respect de cette réglementation.
- Les mineurs sont verbalisables à cet endroit.
- Réflexion sur le centre bourg et le transfert de la pharmacie. Les jeunes élus s'inquiètent de l'approvisionnement en médicaments des personnes à mobilité réduite et ils s'interrogent sur le devenir du centre bourg. La question des transports se pose pour une bonne circulation de tous entre le centre et les commerces excentrés.
- La possibilité d'une enquête se pose pour recueillir les doléances des habitants.
- Les jeunes élus sont intéressés d'apprendre qu'une épicerie ambulante sillonne toujours les routes de la commune pour aller au devant des habitants ne pouvant pas se déplacer.

Groupe travail	Constats	Propositions
Pistes cyclables	Difficultés de circulation dans certaines rues Il y a des vélos qui circulent régulièrement à Bourbriac. Le respect du code de la route n'est pas toujours présent.	Faire des recherches sur la législation des pistes cyclables. Réfléchir à des stationnements pour les vélos.
Aménagement site du plan d'eau	Le ponton est à rénover Le tour du plan d'eau est peu praticable pour les piétons, poussettes.	Réflexion pour aménagement avec des barrières, des portes canne. Réflexion pour implantation d'un parcours de santé, de structures de jeux et d'un système d'éclairage autour du plan d'eau, ainsi que des bancs et tables supplémentaires.

La réglementation concernant les feux de jardin

Les beaux jours sont traditionnellement marqués par une reprise des diverses activités d'entretien des espaces naturels et des jardins. Parmi celles-ci, beaucoup génèrent des déchets verts, souvent éliminés par brûlage en infraction avec la réglementation. La préfecture souhaite donc rappeler les dispositions suivantes :

LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES FEUX DE JARDIN

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite. Les déchets dits «verts» produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

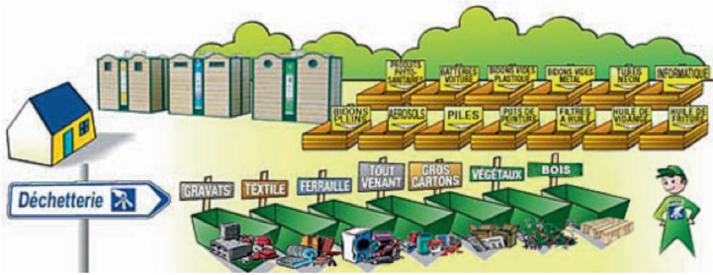
- comme :
- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
 - les feuilles mortes,
 - les résidus d'élagage,
 - les résidus de taille de haies et arbustes,
 - les résidus de débroussaillage,
 - les épiluchures.



... **par les particuliers** et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) **est donc interdit.**

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective organisée par la commune. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

Donc :



Ou pour le compost et le paillage au jardin :



FEUX DE JARDIN ET ENVIRONNEMENT

Qui n'a pas brûlé au fond du jardin des broussailles ou des déchets d'élagage sans se poser de questions ? Cette pratique très commune mérite réflexion.

En effet le commun des mortels pense que le bois et les végétaux étant des éléments naturels, leur combustion sur place, doit être le moyen le plus écologique pour se débarrasser de ces déchets.

Or, il nous faut bien admettre aujourd'hui que ce n'est pas le cas, bien au contraire.

Rien ne se perd, rien ne se crée. La combustion de végétaux produit deux grandes familles de problèmes :

- Tout d'abord une série de polluants généralement gazeux tels :
 - les Organiques Volatils (COV),
 - les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP),
 - du gaz carbonique et des imbrulés solides (goudrons, suies).
- Ensuite toute une série de poussières et de particules fines dont la taille peut être inférieure à 10 ou 2,5 ou 1 micron. Longtemps négligées ces particules ont été plus étudiées à cause des moteurs diesel.

Aujourd'hui on sait qu'elles sont très nocives, qu'elles pénètrent dans les poumons et le sang.

Un feu de jardin émet jusqu'à 5000mg/m³ de particules alors qu'une cheminée ouverte dans une maison en produit 400mg/m³ et qu'une chaudière à bois bien réglée de catégorie A seulement 20mg/m³.

Un seul feu de 50 kg de déchets végétaux produit autant de particules qu'un véhicule diesel faisant un parcours de 8500 km ou que 4 mois et demi du chauffage d'un pavillon.

MAIRE ET ACTION EN JUSTICE

Il incombe au maire de faire respecter l'interdiction de brûler des déchets verts par des particuliers. Ce devoir entre dans le cadre de ses pouvoirs de police et sur la base de l'article 84 du règlement sanitaire départemental. Les riverains disposent des voies d'action de droit commun à l'encontre des auteurs des nuisances (d'après une réponse ministérielle publiée dans le JO Sénat du 29/12/2011).

Aire de jeux de Roudoué

Les jours qui ont suivi la période de fin de cours des collégiens ont été mouvementés.

Plusieurs regroupements d'élèves ont eu lieu sur le site de Roudoué. Ils ont occasionné des dégâts, notamment sur le DOJO à l'occasion de jets de farine, d'œufs, de liquide vaisselle.

Les services techniques ont dû intervenir durant plusieurs jours pour rendre les locaux accessibles, notamment pour les élèves de l'école élémentaire.

La municipalité déplore ces agissements d'autant que de nouveau cette année, des mineurs ont été pris en possession d'acide chlorhydrique ...Inutile de rappeler les dangers de ce type de produits....!!

De plus régulièrement des engins motorisés sont rappelés à l'ordre sur le site...

Il est demandé à leurs propriétaires (verbalisables même si mineurs) de bien vouloir les stationner sur le parking près de la route.

Régulièrement des citoyens déplorent la vitesse excessive des véhicules au sein de notre agglomération. Soyons responsables, prudents et montrons l'exemple à nos enfants... Respectons le code de la route !



Du nouveau à Bourbriac



Pharmacie du pays briacin

Depuis fin juin les deux pharmacies de Bourbriac se sont regroupées en un seul établissement flambant neuf situé à l'entrée de l'agglomération du côté de Guingamp.

La pharmacie est désormais ouverte toute la journée.

Food truck

« *Un sourire dans l'assiette* » est le nom du nouveau camion food truck pizzas présent à Bourbriac les mercredis et dimanches, place du centre à partir de 17h.

Tel : 06 79 33 39 12

avec possibilité de commander par avance.



Gwénaelle : magnétiseuse

Le magnétisme peut vous aider pour soulager des douleurs, pour couper le feu (brûlures, coups de soleil...), pour apaiser les irritations de la peau (zona...), pour atténuer le stress, etc.

Contact : Gwénaëlle - Magnétiseuse

7 place du centre, 22390 Bourbriac

Sur rendez-vous - 02 96 43 40 19 - 06 78 16 42 78

RAPPEL :

**Bourbriac est une commune dynamique d'environ 70 km²
avec une quarantaine d'associations et plus de 70 commerces et entreprises.**

C'est une commune où il fait bon vivre.

Profitez des prix attractifs des 2 nouveaux lotissements.

23 lots viabilisés sont disponibles pour la construction d'habitations dans les lotissements de Goarem Morgan et Park Hastel. Les surfaces des lots vont de 504 m² à 1 425 m².

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

**15 €
le m²**

Extraits des décisions du Conseil municipal

(les procès verbaux sont disponibles sur le site)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2015

Installation Nouvelle Conseillère Municipale - Suite à la démission de Mme Réjane GUYON pour raisons personnelles et le refus de M. Pierre HERVE, c'est **Mme Caroline LE COZ** qui devient conseillère municipale à compter du 10 décembre 2015.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet avec le souhait d'un élargissement au périmètre du Pays et le maintien des services de proximité.

TARIFS COMMUNAUX / 2016 - Salle des Forges et salle annexe - Cf page 3.

- fixe les tarifs applicables du 1^{er} janvier 2016 pour la location de la petite salle de la Vallée des forges :

Utilisation	ORGANISATIONS LOCALES	ORGANISATIONS EXTERIEURES
	2016	2016
Réunion	Gratuit	80,11
Buffet sans cuisine	103,82	156,27

- fixe le montant de la caution au montant de la location

TARIFS COMMUNAUX 2016 - Garderie - Cf page 3.

TARIFS COMMUNAUX 2016 - Concession Cimetière et Columbarium - Cf page 3.

TARIFS COMMUNAUX 2016 - Cf page 3.

Décision modificative N°3 - A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification N°3 :

Section d'investissement	Article	Montant
Dépenses	040 / 2315	+ 5 300 €
	O.N.I. 2188	+ 4 000 €
	O.F. 020	- 4 000 €
Recettes	O.F. 021	+ 5 300 €
Section de fonctionnement		
Dépenses	023	+ 5 300 €
Recettes	042/722	+ 5 300 €

Subvention Skol Gouren Boulvriag - A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 150 € à l'association SKOL GOUREN BOULVRIAG créé 15 septembre 2015 et dont l'objet est de développer l'apprentissage et la pratique d'un sport traditionnel breton.

Demandes de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de Police - Le Maire rappelle à l'assemblée les divers aménagements destinés à ralentir la vitesse en agglomération réalisés sur la Rue de l'Armor (RD n°8), la Rue de Kerjoly et la RD n°24 ainsi que l'acquisition d'un radar pédagogique qui devrait permettre de renforcer la sécurité des usagers, de sensibiliser et d'inciter les conducteurs à réduire leur vitesse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour financer les travaux destinés à ralentir la vitesse en agglomération réalisés sur la Rue de l'Armor (RD n°8), la Rue de Kerjoly et la RD n°24 ainsi que l'acquisition d'un radar pédagogique

Projet Aire de fitness - A l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'aménager une aire de Fitness sur le site de Roudoué
- d'acquiescer le matériel nécessaire auprès de la société NATHIS pour un montant de 6 925 € H.T
- et de solliciter une subvention LEADER pour financer l'investissement.

Personnel communal : critères évaluation - A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'évaluer les agents à compter de l'année 2015, sur la base des 4 grands axes d'évaluation définis par le décret :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise

suivant les critères plus concrets pour tenir compte de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilités qui ont reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire Départemental.

Aire de jeux : acquisition de panneaux réglementaires - A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la réalisation des 6 panneaux à la société INITIALES de PLOUMAGOAR conformément au devis pour un montant de 588.96 €.

Aménagement Rue de l'Armor - Par courrier du 25 novembre 2015, M. Jean Louis COURCHINOX a informé que l'atelier COURCHINOX était placé en liquidation judiciaire à dater du 4 novembre 2015.

Le liquidateur judiciaire a été contacté pour connaître la suite à donner aux affaires en cours.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2016

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 Décembre 2015 - Le procès verbal de la réunion du 6 novembre est approuvé à l'unanimité des membres.

Lotissements de Park Hastel et Goarem Morvan : Prix de vente des lots - A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fixe le prix de vente du mètre carré de terrain des lotissements de Park Hastel et Goarem Morvan. à 12.90 € le m² soit 15 € TTC le m²

- confie la rédaction des actes de vente à l'étude de Maître Dominique RABASTE de BOURBRIAC et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces ventes de terrains.

Lotissement de Goarem Morvan - Déplacement ligne HTA - A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition d'ERDF pour supprimer la ligne HTA qui surplombe une partie du lotissement Goarem Morvan : le coût à la charge de la Commune est de 2 400 €

Tarifs location salle des Forges 2017 - A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle des forges pour l'année 2017.

Aménagement Rue de l'Armor - Effacement des réseaux Basse Tension - A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les diverses autorisations de travaux ainsi que la convention pour établir sur la parcelle ab 392 une ligne électrique souterraine dans le cadre de l'effacement des réseaux Basse Tension dans la rue de l'Armor 3^{ème} Tranche.

Aménagement Rue de l'Armor 3^{ème} tranche - Réseaux de télécommunications - A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de la société Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de la rue de l'Armor 3^{ème} tranche : la part de la Commune s'élève à 613.51 € TTC.

Aménagement Rue de l'Armor 3^{ème} tranche - Maîtrise d'œuvre - A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre à la société ARTOPIA moyennant un taux de rémunération de 3.65 % (coût estimatif du projet d'aménagement de la 3^{ème} Tranche de la Rue de l'Armor = 361 133.50 € H.T.).

Travaux de toiture école élémentaire - Demande de subvention D.E.T.R - A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de refaire l'étanchéité de la toiture sur 273 m² à l'école élémentaire pour un coût estimatif de 25 000 € H.T.

- s'engage à faire les travaux en 2016 pendant les vacances scolaires et à en assurer le financement au budget primitif 2016

- sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R.

- approuve le plan de financement comme suit :

- Dépenses : travaux	25 000 €
- Recettes : subvention D.E.T.R.	7 500 €
Autofinancement	17 500 €

Aire de Roudoué - Création d'un terrain multisports et réfection piste athlétisme - A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'aménager un terrain multisports et de refaire la piste d'athlétisme sur le site de Roudoué

- autorise le Maire à solliciter les aides de la Région au titre des fonds européens LEADER et une subvention du Conseil Départemental pour financer ces investissements.

Assainissement - Renouvellement convention d'assistance technique Assainissement collectif - A l'unanimité, le Conseil Municipal confie la mission d'assistance à l'exploitation des systèmes d'épuration au Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (S.A.T.E.S.E)

Personnel communal - Ratio Promus Promouvables - A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les ratios « promus-promouvables » proposés pour l'année 2016.

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio	Nbre de bénéficiaires
Adjoint Technique territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique territorial de 1 ^{ère} classe	100 %	3

Mutation d'un Agent - M. Damien FRESLON Adjoint technique de 2^{ème} classe a été recruté à la Mairie de MONDEVERT Il cessera son activité sur la Commune le 13 mars 2016.

Cession de terrain Pont Jilez - A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle YB n°153 par l'indivision GUILLOU moyennant l'euro symbolique sachant que tous les frais sont à la charge de l'indivision GUILLOU.

Régie « Médiathèque » - A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à modifier l'acte constitutif de la régie « Bibliothèque » qui devient régie « Abonnement à la Médiathèque ».

Le Nils'Club - Le Maire fait part à l'assemblée qu'il a reçu une pétition signée de 18 personnes concernant l'ouverture de la discothèque.



Sans être opposés à l'ouverture de l'établissement, les signataires demandent que la discothèque soit équipée d'un local réservé aux fumeurs et que le SAS d'entrée soit « étanche ».

Motion de soutien aux Agriculteurs et à leur famille - Le Maire invite les élus à signer une motion de soutien aux agriculteurs et leurs familles.

Soutien Appel à projet pour la création de nouvelles places CADA pour demandeurs d'asile - A l'unanimité, le Conseil Municipal assure l'AMISEP de son soutien pour le projet de création de nouvelles places CADA pour demandeurs d'asile.

Restauration Chapelle de Saint Houarneau - Subvention D.E.T.R. - Considérant que le montant des travaux (355 901.43 €) est supérieur au montant estimé des travaux (280 000 €) et donc à la dépense subventionnable auprès de différents financeurs,

Considérant que le taux de la subvention allouée par le Conseil Départemental est inférieur au montant espéré (20 %),

Considérant que les différents financeurs ne subventionnent pas les travaux d'électricité,

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. pour financer les travaux d'électricité qui s'élèvent à 13 012.93 € H.T.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2016

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 février 2016 - Le Procès-verbal de la réunion du 5 février 2016 est approuvé à l'unanimité des membres.

Lotissements de Park Hastel et Goarem Morvan : Modification des règlements - A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à :

- confier à la Société HORIZONS la rédaction des règlements modificatifs et les demandes de permis d'aménager modificatif de ces 2 lotissements conformément au devis présenté pour la somme de 300 €.

- et déposer les demandes de permis d'aménager modificatif des lotissements de Park Hastel et Goarem Morvan pour modifier la hauteur de l'acrotère des toitures terrasses qui sera de 6 m maximum et non de 4 m.

Viabilisation des terrains destinés à recevoir les logements sociaux : Parc Hastel - Le cabinet A&T Ouest a chiffré les travaux de viabilisation des 5 lots à 34 295.75 € auxquels s'ajouteront les frais de desserte d'électricité pour 10 464 € TTC.

A l'unanimité le Conseil Municipal :

- décide de faire réaliser les travaux de viabilisation de ces 5 lots dans le lotissement de Park Hastel

- autorise le Maire à lancer la consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux envisagés.

Rue de l'Armor (3^{ème} tranche) Effacement des réseaux - Le Conseil Municipal, approuve :
- le projet d'effacement basse tension de la Rue de l'Armor (3^{ème} tranche) présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 54 600 € H.T.

- le projet d'aménagement de l'éclairage public de la Rue de l'Armor 3^{ème} tranche, présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 36 000 € H.T.

Rue de l'Armor (3^{ème} tranche) Réseau téléphonique - Le Conseil Municipal décide de confier au SDE la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique de la Rue de l'Armor 3^{ème} tranche pour un montant de 8 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique ».

Atelier Communal – Reprise du bardage - A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de confier les travaux de remplacement du bardage à l'entreprise de M. Patrick Stéphane pour 1 330.90 € soit 1 597.08 € TTC.

Accessibilité des Personnes à mobilité réduite - A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier AD/AP tel qu'il est présenté à l'approbation de la Préfecture.

Mission d'archivage - A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la mise à jour du fonds d'archives à Mme Clara PLACENTI conformément au devis présenté pour 1 050 € H.T. soit 1 260 € TTC.

Remplacement d'un foyer d'éclairage public

Remboursement frais engagés

Maison de Services au Public - La Poste se propose d'accueillir au sein du bureau de Poste, une Maison de Services au Public (MSAP).

Dès engagement de la commune de Bourbriac dans ce projet, la Poste proposera aux opérateurs, partenaires de fonds inter-opérateurs créés par l'Etat pour financer ces projets de MSAP, d'être partenaires de la MSAP portée par la Poste à BOURBRIAC. Ces opérateurs sont la CAF, la CARSAT, la CPAM, la MSA, Pôle Emploi et GRDF.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2016

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 Mars 2016 - Le Procès-verbal de la réunion du 11 Mars 2016 est approuvé à l'unanimité des membres.

Admission de titres en non-valeur - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus correspondants aux produits irrécouvrables :

pour le budget « général de la Commune » pour un montant de 997.46 € et 803.77 € soit 1 801.23 €

pour le budget « assainissement » pour un montant de 1 230.92 € et 923.16 € soit 2 154.08 €

Vote des subventions - Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'allouer les subventions pour 2016 - Cf page ??.

- décide de ne pas verser aux associations les subventions d'un montant inférieur à 15 €.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DRESSÉS PAR LE RECEVEUR

Commune – Lotissement – Assainissement - Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité, adopte les Comptes de Gestion : Commune, Lotissements et Assainissement.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Commune – Lotissement – Assainissement - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2015.

ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire cet excédent comme suit :

Section de fonctionnementR 002 40 182.10 €

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter l'excédent comme suit :

Section d'investissementcompte 1068..... 252 839.50

€

Section de Fonctionnementcompte 002..... 978 605.23 €

LOTISSEMENTS – AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter l'excédent comme suit : Section de Fonctionnement compte 002..... 0.20 €

Taux d'Imposition 2016 - Le Conseil Municipal vote les taux d'imposition pour 2016, comme suit :

- Taxe d'habitation : 22.16 %

- Taxe foncière sur propriété bâtie : 15.70 %

- Taxe foncière sur propriété non bâtie : 71.75 %

Vote des Budgets Primitifs 2016 - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte des différents budgets primitifs 2016 :

Budget « COMMUNE » - La section de fonctionnement est équilibrée tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 133 036.68 € - La section d'investissement est équilibrée à 2 455 649.06 €

Budget « ASSAINISSEMENT » - La section de Fonctionnement s'équilibre à 174 100.00 €

La section d'Investissement s'équilibre à 208 707.15 €

Budget « LOTISSEMENTS » - La section de Fonctionnement s'équilibre à 79 705.20 €

La section d'Investissement s'équilibre à 187 674.13 €

Réfection partielle de la toiture de l'école élémentaire - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier les travaux de réfection de l'étanchéité sur 273 m² de toiture à l'école élémentaire à l'entreprise David GUILLERM conformément au devis présenté pour la somme de 22 633.78 € H.T. soit 27 160.51 € TTC.

Programme de voirie 2014 (fin) - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la réalisation des travaux du programme de voirie 2014 au Centre Technique Départemental conformément au devis présenté pour la somme de 26 437.82 € H.T. soit 31 725.38 € TTC.

Programme de voirie 2016 - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter la liste des voies concernées par les travaux du programme 2016 - Cf page 10.

- de confier les travaux à l'entreprise COLAS conformément au devis présenté pour la somme de 74 876.25 € H.T. soit 89 851.50 € TTC et d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant ainsi que toutes les pièces se rattachant à ces travaux.

Travaux accessibilité cimetière - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- confie à l'entreprise LOMBARDET la réalisation des travaux d'accessibilité au cimetière et l'aménagement de places de parking à l'extérieur pour un montant H.T. de 17 441.20 € soit 20 933.04 € TTC

- confier à la SARL ESCVEE la fourniture et la pose du portail pour un montant H.T. de 3 166 € soit 3 799.20 € TTC

Acquisition d'un Tracteur Tondeuse - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la société RENNES MOTOCULTURE pour un coût de 29 200 € TTC moins la reprise de 4 000 € soit 25 200 € TTC

Acquisition d'un broyeur à fléaux - La commission a étudié les devis reçus des 2 sociétés consultées pour la fourniture d'un broyeur par marteaux pour équiper les services techniques

Sociétés	RENNES MOTOCULTURE	SAS ALEXANDRE
Matériel proposé	Broyeur à axe horizontal DESVOVYS - Largeur 2.43 m	Broyeur ARIZONA Largeur 2.50 m
TOTAL H.T	6 000 €	3 995 €
TOTAL TTC	7 200 €	4 794 €

Le Conseil Municipal décide de différer l'achat de cet investissement

Contrat départemental de territoire 2016/2020 - M. le Maire rappelle la nature et les modalités du Contrat Départemental de Territoire.

Le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020, mis en œuvre par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, est la reconduction de sa politique contractuelle déjà effective depuis 2010, avec un développement notable concernant la nature des projets éligibles au dispositif, la démarche d'élaboration du contrat et les attentes du Département vis à vis des territoires avec qui il contractualise.

En effet, le Contrat départemental de Territoire 2016-2020 concerne maintenant la quasi-totalité des financements à destination du bloc local pour constituer l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes les constituant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les opérations inscrites au contrat,
- de valider l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par M. le Maire ;
- d'autoriser, sur ces bases, le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.

AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Adhésion ADAC - L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor, a été créée le 20 Décembre 2012 sous la forme d'un établissement public. Destiné à soutenir les projets des communes et intercommunalités sur la base d'une expertise technique, juridique et financière, il intervient dans les domaines de la voirie, de l'aménagement des espaces publics, des bâtiments et de l'assainissement collectif.

Adhésion annuelle : 0.70 € / habitant

Réseau d'eaux pluviales - rue de l'Armor (3^{ème} tranche) - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confie l'inspection du réseau d'eaux pluviales de la Rue de l'Armor (3ème tranche) à la société ACT de PLOUMAGOAR conformément au devis proposé pour la somme de 2 980 € H.T soit 3 576 € TTC

Acquisition Logiciels pour la Mairie - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'achat des 4 logiciels Microsoft office 2016 auprès de la société Qualité Informatique au prix unitaire de 235 € H.T soit 282 € TTC.

Projet Minier - Le Maire informe l'assemblée que les propriétaires de terrains ont la possibilité de refuser l'accès à leurs parcelles aux équipes de prospections minières de VARISCAN dans le cadre du permis exclusif de recherche de mines dit de LOC ENVEL.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016

Aménagement Rue de l'Armor : Validation du projet et lancement de la consultation

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
- D'approuver le projet d'aménagement de la rue de l'Armor tel qu'il est présenté pour un montant de travaux de 438 930.60 € H.T soit 526 716.72 € TTC.
- D'autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres en vue d'attribuer les travaux.

Recrutement de 2 apprentis aux services espaces verts - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire :

- à recruter 2 apprentis (M. OLLIVIER HENRY Léo et M. CONNAN Antoine) pour 2 ans à compter de la rentrée de septembre 2016.
- et à signer les contrats d'apprentissage avec les intéressés, les conventions avec les centres de formation ainsi que tous les documents s'y référant.

Recrutement d'un saisonnier - Le Maire informe l'assemblée que M. MORCEL Jérôme sera recruté en qualité d'agent temporaire au sein des services techniques du 1er juin au 31 Août 2016 pour pallier aux remplacements des agents titulaires en congé.

Chapelle de Saint Huarneau - Subvention DETR - Le Maire informe qu'une subvention de 3 903 € a été allouée à la Commune par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R (dépense subventionnable H.T retenue = 13 0121 € (lot électricité dans le cadre de la restauration de l'église de Saint Huarneau).

Avenant négatif marché - Entreprise MACE - Le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de rénovation de la chapelle de Saint Huarneau, les travaux du lot « Gros œuvre » avaient été attribués à l'entreprise MACE pour 174 934.05 €

Lors d'une réunion, qui s'est tenue en novembre 2015, avec M. MASSON H Conservateur Régional des Monuments Historiques, M LEFORT et Mme DANGLES du Service de l'Architecture et du Patrimoine 22, il a été convenu que :

- Le mur de la façade Nord serait traité par déposes ponctuelles jusqu'à environ 1.50 m /1.70 m du sol
- Aucune reprise en sous œuvre ne sera effectuée.
- L'accès extérieur dans le talus de l'enclos sera conservé en lieu et place.
- En contrepartie, de ces différentes moins-values, réalisation d'un enduit à la chaux sur la totalité des murs intérieurs.

Le Maire présente ensuite l'avenant proposé par l'entreprise MACE pour les travaux qui ne sont plus nécessaires pour 52 291.68 € H.T :

Et les travaux supplémentaires sont nécessaires pour 37 125 € H.T :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un avenant négatif pour 15 165 58 € H.T. soit 18 199.90 € TTC

Chapelle de Saint Huarneau - Fixation Cloches - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier le remplacement de la fixation de la cloche à l'entreprise A.D.H. de Bourbriac conformément au devis présenté pour la somme de 213.24 € TTC

Déplacement ligne Haute tension lotissement de Goarem Morvan - Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition d'ERDF pour supprimer conformément au devis présenté,
 - d'accepter de financer la part collectivité de 12 195.61 €
- Et de solliciter une participation du Syndicat Départemental d'Énergie.

Réfection partielle de la toiture de l'école élémentaire.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2016

Encourager la pratique sportive dans un environnement de qualité par le développement de l'aire de jeux de Roudoué - Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus
- Demande à bénéficier des aides au titre du programme LEADER 2014-2020 (FEADER), du Conseil Département des Côtes d'Armor et de la Communauté de Communes de Bourbriac.
- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet.

Acquisition d'un véhicule pour le service technique.

Ecole élémentaire : matériels et réseaux informatiques.

- d'approuver l'esquisse de l'aménagement de la réserve pour agrandir la salle des associations au sous-sol de la salle des forges et l'aménagement des sanitaires du rez-de-chaussée.

Remplacement de la Porte d'entrée - Salle des associations de la Rue de l'Argoed. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture et la pose de la porte à la Société KERAVIS et autorise le Maire à signer le devis pour un montant de 2 982. € TTC ainsi que tous les documents se rapportant à ces travaux.

Acquisition de 70 chaises – salle des associations. Les membres de la Commission d'appel d'offres, réunie le 10 juin 2016 ont examiné les 3 propositions et proposent de retenir la société SEDI pour la fourniture de 70 chaises moyennant la somme de 1 593.48 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier la fourniture de 70 chaises à la société SEDI pour 1 593.48 € TTC.

Avis sur périmètre de coopération intercommunale - Après en avoir délibéré, à la majorité (15 Pour et 4 abstentions), le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue des fusions de Communauté de communes tel qu'il est présenté.

Avis sur la demande d'autorisation unique IOTA présentée par le SMEGA concernant les travaux prévus dans les programmations annuelles de 2016 à 2018 du volet aquatiques et zones humides du contrat territorial Grand Trieux - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, n'ayant pas d'observations à formuler, émet un avis favorable sur le projet présenté.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour 2015 - Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte ce rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune de BOURBRIAC.

Tirage au sort des Jurés d'assises - Ont été tirés au sort pour figurer sur la liste préparatoire des Jurés d'assises pour 2017 :

- Mme CAMGUILHEM Adeline, Bouturon BOURBRIAC
- Mme TRAVADON Josiane, 27 Hent Garenn BOURBRIAC
- M. Richard CLECH, 12 Bis Rue Saint Yves BOURBRIAC
- M. Jean -Louis LE BOUILL 1, Rue d'Avaugour BOURBRIAC
- Mme Marie-Thérèse LUBIN-GUYOMARD, 32 bis Rue de Goas ar Mogn BOURBRIAC
- Mme Célestine GUILLOSSOU-LE GUILCHER, 29 Rue de Koad liou BOURBRIAC

Vente du girobroyeur - Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre ce girobroyeur (référéncé 1802 b 20) acquis en 2010 auprès de la société Espace Émeraude au prix de 450 € TTC à M. Didier LE GALLIOT de PLUVIGNER et à sortir ce matériel de l'inventaire communal.

Mise à disposition de locaux pour l'école Diwan (Association d'Éducation Populaire « Diwan BOULVRIAG » - Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide de prolonger la mise à disposition de la structure modulaire à l'Association d'Éducation Populaire « Diwan Boulvriag » jusqu'au 31 décembre 2016:

- autorise le Maire à signer
 - le contrat de location de la structure modulaire auprès de la société LOC ARMOR
 - le contrat de location avec l'association d'Éducation Populaire « Diwan Boulvriag »
 - la convention avec la Communauté de Communes
- ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette mise à disposition.

Places CADA - Le Maire donne lecture du courrier émanant de l'AMISEP (Association d'Insertion Sociales et Professionnelle) qui annonce qu'elle a été autorisée à ouvrir 50 places CADA sur le département des Côtes d'Armor à compter du 1^{er} Juillet 2016.

Suite au soutien apporté en Janvier, l'association va prendre contact prochainement pour la mise en œuvre de l'action sur la commune.

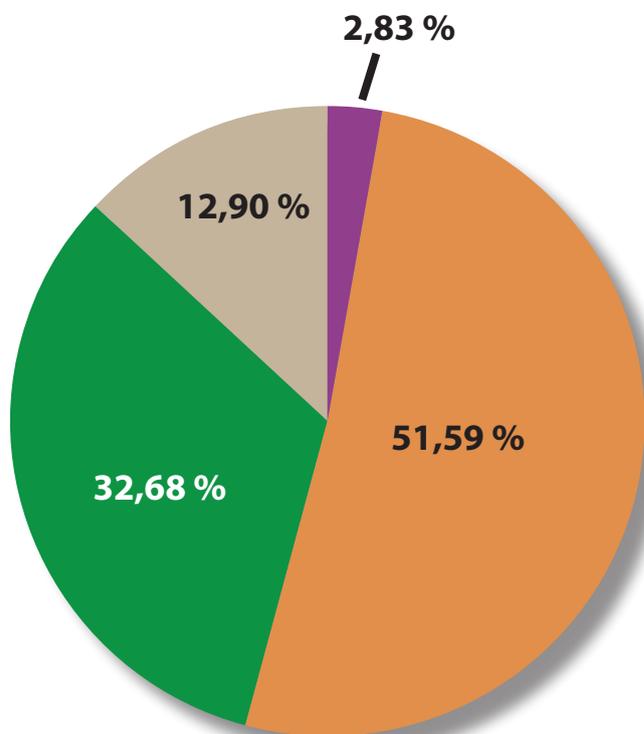


Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1 555 667 €**.

Les **recettes de fonctionnement** de la commune sont de **2 153 631 €**.

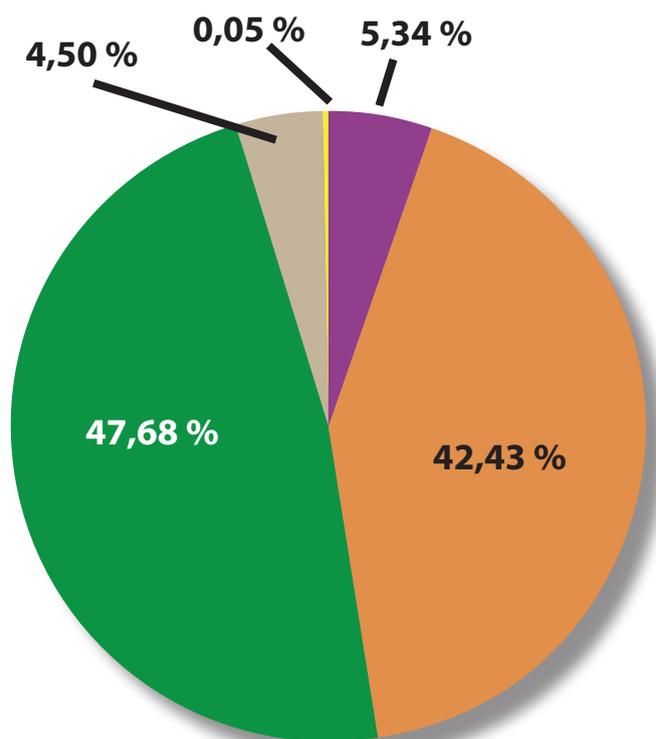
Il en résulte un **excédent de fonctionnement** en autofinancement de **597 964 €** destiné à financer les investissements.

Les taux des **impôts locaux** sont reconduits sans changement.



Dépenses de fonctionnement

- 802 560 € Charges de personnel
- 508 330 € Charges à caractère général (bâtiments, voirie, chauffage, électricité, assurances, etc.)
- 97 000 € Charges de gestion courante (Service incendie, CCAS...)
- 115 077 € Charges financières (intérêts des emprunts)



Recettes de fonctionnement

- 913 824 € Dotation de l'Etat
- 1 026 730 € Impôts et taxes
- 97 000 € Produits de gestion courante
- 1 000 € Atténuation de charges
- 115 077 € Produits des services

CULTURE	
Bagad Boulvriag (Fonctionnement)	1 500,00 €
Bagad Boulvriag (Demande exceptionnelle)	1 500,00 €
Radio Kreizh Breizh	120,00 €
Danouët Festival Plinn (Fonctionnement)	800,00 €
Centre Culturel Breton	800,00 €
Kuzul Skoazel Diwan Boulvriag	150,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Associations communales	
Union Sportive Briacine	3 281,00 €
USB Section Hand Ball	663,00 €
Association Sportive Collège	305,00 €
Tennis Briacin	663,00 €
Skol Gouren Boulvriag	221,00 €
Amicale Laïque	
- gymnastique	93,50 €
- tennis de table	76,50 €
- STEP	144,50 €
- section cyclos	306,00 €
- Zumba	348,50 €
- Théâtre	51,00 €
Lannion Judo Club du Trégor	2 400,00 €
La Courte échelle	150,00 €
REDADEG	200,00 €
Associations Hors Commune	
GRACES Twirling Club	85,00 €
PLOUMAGOAR STEREDENN D'armor Twirling	8,50 €
GOUDELIN Twirling club de l'Isle	8,50 €
Najeurs Guingampais	17,00 €
Studio Danse et Forme	51,00 €
Canoë Kayak Club Guingampais	17,00 €
Club escalade Armor Argoat	17,00 €
SCB Gym Guingamp	51,00 €
Association pour la culture, les loisirs et l'animation à Coadout (l'ACLAC)	34,00 €
Bulle d'eau	68,00 €
AFFAIRES SOCIALES	
ADMR Bourbriac	500,00 €
Solidarité Paysans de Bretagne	200,00 €
Centre d'aide alimentaire du pays de Guingamp	1 298,00 €
ANTLA	50,00 €

Panerioù 22	50,00 €
Association Infirmes moteurs cérébraux	50,00 €
Les restaurants du cœur	150,00 €
Ligue contre le cancer	50,00 €
ADAPEI	50,00 €
Secours Populaire	50,00 €
Association Leucémie espoir	50,00 €
ECOLES	
Enfants scolarisés au Collège de BOURBRIAC	
Collège Jules Ferry	
Séjour en Europe	
- Grande Bretagne	945,00 €
Collège Diwan de PLESIDY	225,00 €
Enfants scolarisés en Lycée	
Lycée Félix LE DANTEC à LANNION	100,00 €
Enfants scolarisés en maternelle	
Ecole Saint Briac Maternelle	5 332,73 €
Ecole Diwan Bourbriac Maternelle	2 461,26 €
Enfants scolarisés en élémentaire	
Ecole Saint Briac Élémentaire	6 016,14 €
Ecole Diwan Bourbriac Élémentaire	462,78 €
Ecole Diwan Guingamp	1 388,34 €
Foyer Socio-éducatif collège Jules Ferry	100,00 €
Chambre des Métiers Morbihan	40,00 €
Chambre des métiers Ille et Vilaine	80,00 €
MFR LOUDEAC	40,00 €
MFR MORLAIX	120,00 €
MFR PLERIN	40,00 €
IREQ LESNEVEN	40,00 €
DIVERS	
Eaux et rivières de Bretagne	50,00 €
Association des Chasseurs la Briacine	80,00 €
Argoat Armor Plenum Organum	100,00 €
CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	
Association des Maires de France (Article 6554)	829,51 €

Désherber sans polluer Pourquoi, comment ?

En Bretagne, 80% des eaux destinées à la consommation sont puisées dans nos rivières

Elles sont donc particulièrement sensibles à la pollution par les désherbants chimiques

Les coûts de dépollution de l'eau potable se répercutent directement sur nos factures d'eau.



Lavoir de Pludual



Agissons tous pour préserver notre environnement !



Quelle est la réglementation ?

Afin de préserver la qualité des eaux, **l'arrêté préfectoral de février 2008** stipule qu'il est interdit d'utiliser tout pesticide :

- à moins de 5 mètres des cours d'eau et plans d'eau
- à moins d'1 mètre des points d'eau, même à sec (fossés...)
- dans les caniveaux, avaloirs, puits et bouches d'égout.

Ces interdictions concernent tous les utilisateurs de produits phytosanitaires : professionnels, collectivités, comme particuliers.

Rappel réglementaire : l'article L353-17 du code rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

La **Loi sur la Transition Énergétique du 22 juillet 2015** complète la **Loi Labbé** du 6 février 2014 en avançant la date butoir à laquelle les particuliers ne pourront plus utiliser ni détenir des produits phytosanitaires pour l'entretien de leur jardin. **A partir du 1er janvier 2019, il sera donc nécessaire d'employer d'autres méthodes, c'est pourquoi de nouvelles habitudes sont à prendre dès aujourd'hui !**

Renseignements

SMEGA

ZI de Grâces - 11, route de Kerbost - 22200 GRACES

Accueil : 02 96 58 29 70

Site internet : www.smega.fr



Comment entretenir sans pesticide ?

Terrasses, allées, cours et trottoirs.

1. Pour désherber de petites surfaces : pour les herbes, verser de l'eau bouillante sur les jeunes pousses ou utiliser un sarcloir. Contre les mousses et les lichens : les détacher au sarcloir ou au balai brosse et en dernier recours utiliser un nettoyeur haute pression (attention toutefois car il est consommateur d'eau !).

2. Pour les grandes surfaces, il est possible d'utiliser un désherbeur thermique (gaz). Sur les surfaces gravillonnées, une épaisseur suffisante permet de passer le râteau pour décrocher facilement les plantules qui se sont installées.



3. Aménager l'espace pour éviter de désherber : placer un géotextile sous vos allées gravillonnées – pailler les massifs de plantes vivaces avec des copeaux de bois, écorces de peuplier, tonte de pelouse, paille...ou planter des plantes couvre-sols – enherber les allées ou recouvrez-les de copeaux ou d'écorces sur une hauteur suffisante : c'est joli, souple et efficace !

Les paillages végétaux et minéraux s'adaptent à toutes vos plantations et envies de décoration !



Le saviez-vous ?

1 g de substance active (soit un capuchon de stylo bille) contamine 10 000 m³ d'eau !

Quels dangers pour notre santé ?

Si toutefois vous utilisez des pesticides, faites attention :

Pensez à vous protéger : combinaison, gants, bottes, lunettes et masque à cartouches (se référer à l'étiquette pour se protéger en conséquence).

Protégez votre entourage en stockant ces produits dans des endroits inaccessibles, fermés et ventilés.

N'utilisez pas les produits classés « nocif » (XN) et préférez les produits comportant la mention EAJ « emploi autorisé dans les jardins ».

Respectez les dosages : si le surdosage augmente la pollution, il n'augmente en rien l'efficacité du produit.

Ne jetez pas à la poubelle les emballages vides et les fonds de bidons. Portez-les à la déchetterie ! Ils seront acheminés vers une usine de retraitement de produits chimiques dangereux.





LES PLANTES INVASIVES

Apprendre à les (re) connaître

Une plante invasive est une espèce exotique naturalisée se développant en abondance, transformant et dégradant les milieux naturels qu'elle envahit. Une fois installée, elle provoque d'importants dommages notamment une perte de biodiversité.

Les grandes Renouées asiatiques
Reynoutria ou *Fallopia japonica*, *sachalinensis*,
x bohemica et *Polygonum polystachyum*

Racines très développées et vigoureuses, formation de graines et bouturage, déplacement de terre contaminée.

Envahissent tous les espaces : terrain en friche, bord de route, fossé, prairie et les berges de cours d'eau.

Les griffes de sorcière ou figes marines
Carpobrotus edulis et *C. acinaciformis*

Fruit en forme de fige disséminé par les animaux, bouturage.

Son développement rapide remplace la flore sauvage locale des falaises et des dunes littorales.

Le Rhododendron pontique ou des parcs
Rhododendron ponticum

Semis et marcottage (une branche touchant le sol peut s'enraciner, et donner une nouvelle plante).

Réservoir pour des champignons qui dégradent les chênes et châtaigniers et appauvrissement de la flore du sous-bois. A noter : les variétés hybrides sont stériles et donc non invasives.

L'Herbe de la Pampa
Cortaderia selloana

Inflorescence en plumeau produisant des millions de graines.

Envahit tous les espaces : terrains en friche, bords de route, zones humides, prairies, ... altérant la qualité des paysages.

L'Impatience ou Balsamine de l'Himalaya
Impatiens glandulifera

Graines propagées par « explosion » de la capsule puis par l'eau.

Envahit les bords de cours d'eau et les zones humides.

Le Laurier palme ou cerise
Prunus laurocerasus

Fruit noir en forme de cerise disséminé par les oiseaux.

Colonise les forêts et empêche le développement des plantes locales telles que houx, noisetiers, hêtres, ...

Le Sénéçon en arbre ou faux Cotonnier
Baccharis halimifolia

Graines à aigrettes dispersées au vent et bouturage.

Perte de la flore côtière et des marais, formation d'un milieu fermé et impénétrable.

La Crassule de Helm ou Orpin des marais
Crassula helmsii

Bouturage.

Tapis terrestre et aquatique dense en bordure de plan d'eau provoquant une asphyxie des milieux colonisés.

Le Myriophylle du Brésil
Myriophyllum aquaticum

Bouturage.

Colonise les plans et voies d'eau provoquant une asphyxie et un envasement accéléré et entravant la libre circulation des bateaux.

A noter : ne pas le confondre avec les Myriophylles indigènes. Le Myriophylle du Brésil sort la tête de l'eau à la belle saison contrairement à ses congénères indigènes qui ne percent pas la surface de l'eau.

Les Jussies à grandes fleurs et faux Pourpier
Ludwigia grandiflora, *L. peploides*

Semis et bouturage.

Comblent les plans et voies d'eau entravant l'écoulement naturel des eaux pouvant entraîner des inondations et gênant la circulation des bateaux.

A noter : espèces interdites à la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel par l'arrêté du 2 mai 2007.

Les élodées
Egeria densa, *Lagarosiphon major*,
Elodea canadensis, *Elodea nuttallii*

Bouturage.

Envahissent les plans et cours d'eau lents provoquant un envasement et entravant la libre circulation des bateaux.



Plus d'informations sur www.jardinaunaturel.org



Avec la participation de :
 Agrocampus Ouest, Brest Métropole Océane, C.O.E.U.R. Emeraude, Conseil général 22, Conseil général 29, Conseil général 35, Conseil général 56, Conservatoire botanique national de Brest, Les Jardins naturels, Maison de l'Agriculture Biologique 29, Rennes Métropole, Syndicat du Bassin du Scorff, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, Syndicat mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizen et des ruisseaux côtiers et Denis Pépin.

Conception graphique : Marie Heudes // rhododendronpnticum - juillet 2011
 Crédits photos : Alice Landais, Charlotte Jourd, Conservatoire botanique national de Brest, Lucie Buelles, Emmanuel Quéffelec, Mickaël Mabey, Jacques Huary, Mael Le Guen, Maison de la consommation et de l'environnement, Xavier Laurent.



M.A.J.I.

Maison d'Accueil de Jour Itinérant

Accueil à la journée ou à la demi-journée



Lorsque l'on est en perte d'autonomie, rester à domicile c'est prendre le risque de se renfermer sur soi. Pour les personnes âgées comme pour toute autre personne, c'est par le contact à l'autre et l'interaction que l'on progresse. Quand ces personnes présentent des troubles de la mémoire, le quotidien des aidants devient plus lourd.

Intégrer un accueil de jour participe à la resocialisation, à la stimulation de leurs facultés et au soulagement des aidants.

MISSION ET OBJECTIFS.

Pour les personnes accueillies, la M.A.J.I. a pour objectif :

- **L'accompagnement** pour préserver l'autonomie en s'appuyant sur l'entretien des capacités restantes par des activités structurées.
 - **La stimulation** cognitive (langagière, mnésique, attentionnelle...) pour ralentir la dégradation de leurs capacités et de préserver celles qui ne sont pas atteintes.
 - **Une «bonne» prise en soins** en se coordonnant avec la filière médico-sociale, les professionnels intervenant à domicile, les familles.
 - **Des rencontres, activités, sorties** pour rompre l'isolement, entretenir le lien social.
- Et pour leurs entourages**
- Des périodes de répit aux aidants souvent mobilisés sans interruption.
 - Le soutien psychologique : lieu d'écoute, d'échanges, de conseils individuels et en groupe et d'accompagnement des aidants.
 - La possibilité pour les familles de se «recréer».

Contactez la coordinatrice de la MAJI :

Mme Tanneau - 06 77 95 75 94

ou **SAMAD de Bourbriac** - 02 96 43 49 28 - maji@orange.fr

L'accueil de jour est ouvert de **9h30 à 16h30 tous les jeudis** (sauf jours fériés).

Le lieu d'accueil est situé sur la commune de Bourbriac, sous la salle des Forges.

La M.A.J.I. est un projet commun mené par 4 comités d'entraide associant leur compétence et leur savoir-faire pour apporter une réponse de proximité.



Le Service d'Aide au Maintien A Domicile - S.A.M.A.D.

Un service de professionnels qualifiés
Un service de proximité à votre service

Le SAMAD a pour mission d'apporter une aide, un soutien, un accompagnement à domicile aux personnes leur permettant de vivre, selon leurs choix, dans les meilleures conditions possibles.

Interventions sur les communes suivantes : Bourbriac, Plésidy, Senven Léhart, Magoar, Kérien, Saint Adrien, Pont Melvez, Coadout et Moustéru, 7 jours sur 7.

- Un Service de Soins Infirmiers A Domicile - S.S.I.A.D

Il est destiné aux personnes de plus de 60 ans, en perte d'autonomie temporaire ou définitive. Il propose sur prescription médicale, des soins d'hygiène, de confort, de prévention, d'éducation.

Interventions de professionnels diplômés : responsable de service (cadre de santé infirmier)- 1 infirmière coordinatrice -1 responsable administratif et financier - 13 aides-soignantes.

- Un Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile - S.A.A.D

Le personnel est en mesure d'accomplir un travail moral et social contribuant au bien être, au confort et à l'épanouissement de la personne âgée ou en situation de handicap tels que de l'aide à la toilette, de l'entretien du lieu de vie et du linge. Un accompagnement dans votre quotidien...

Il se compose de professionnels soit : - 1 responsable de service - 1 assistante de gestion - 1 responsable de secteur - 1 gestionnaire de paie - 1 secrétaire - 12 auxiliaires de vie sociale, - 2 assistantes de vie aux familles - 16 aides à domicile.

LA GARDE D'ENFANT A DOMICILE

est assurée par des auxiliaires de vie sociale ou des assistantes de vie aux familles. Elles peuvent préparer vos enfants avant l'école (petit déjeuner, toilette, habillage), les accompagner à l'école, aller les chercher, les aider à faire leurs devoirsLes horaires sont adaptés aux besoins de chaque famille.

Si vos enfants sont âgés de 0 à 6 ans, il vous est possible de bénéficier d'une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales.

LE PORTAGE DE REPAS

s'adresse à toute personne domiciliée dans le secteur d'intervention du SAMAD. Les repas sont préparés par l'EHPAD de Bourbriac (possibilité de régime sans sel, mouliné sur prescription médicale), ils sont livrés 7 jours/7, en liaison chaude.



LA MAISON D'ACCUEIL DE JOUR ITINERANTE - M.A.J.I.

accueille les personnes atteintes de troubles de la mémoire (maladie d'Alzheimer ou apparentée) avec comme principaux objectifs :

- Favoriser le maintien à domicile les acquis au travers d'activités thérapeutiques
- Soulager les aidants

☎ 02.96.43.49.28

Mail : samad.bourbriac@orange.fr

Accueil physique : Du Lundi au Vendredi

Horaires : De 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00

Le mercredi, uniquement sur rendez-vous.



1^{er} Salon des Artisans du Bâtiment

Samedi 8 octobre 2016 à Bourbriac

Vous avez un projet de construction ou de rénovation ? Venez rencontrer les artisans du Territoire !

Conformément à l'engagement pris lors de la soirée d'animation économique du 28 septembre 2015, la Communauté de Communes de Bourbriac organise, en partenariat avec la Chambre des Métiers, le 1^{er} «Salon des Artisans du Bâtiment», le **samedi 8 octobre 2016** à la salle des Forges de Bourbriac. **Ce salon permettra aux particuliers de rencontrer des artisans et entreprises du territoire afin d'échanger sur leur projet de construction ou de rénovation.**

- Différents corps de métier seront représentés : Agence immobilière, architecte, banque/assurance, couverture, maçonnerie, métallerie, menuiseries, peinture/ravalement, plomberie/chauffage/électricité, TP/assainissement/terrassement...
- Une présentation des dispositifs d'aides à la rénovation de l'habitat sera assurée par SOLIHA (ex PACT-HD).
- Les organisateurs ont également prévu un Quizz toutes les heures avec de nombreux lots à gagner.

Ouverture du salon de 13h30 à 18h
Entrée gratuite - Buvette, café sur place.



Informations locales

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECEN- SEMENT

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !**

**RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS
RÉGION NORD-OUEST**

Le centre du service national de Brest
☎ 02 98 37 75 58
csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr



www.defense.gouv.fr/jdc





Le cadre de loi

Le service civique a été **créé par la loi du 10 mars 2010** relative au Service Civique,

Article L.120-1 du code du service national –

Le Service Civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

- Le Service Civique est d'abord une démarche de **volontariat** ; le volontaire n'est ni un stagiaire, ni un salarié
- Il s'adresse à **tous les jeunes de 16 à 25 ans** (30 ans pour les jeunes porteurs de handicap)
- Il est engagé au service d'une mission d'**intérêt général**
- Sa mission doit bénéficier à son parcours **d'insertion sociale et professionnelle** mais la finalité première est d'enrichir son expérience civique et **citoyenne**

Le statut

Le service civique est un **volontariat** (et non un contrat aidé), d'une durée continue de 6 à 12 mois (8 mois en moyenne), ouvert à **tous les jeunes de 16 à 25 ans**, sans condition de diplôme ou de qualification. Ce statut donne lieu à une **indemnisation**, un décompte des trimestres pour la retraite et une **couverture sociale** (maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle, famille, retraite) prise en charge par l'État.

L'intervention hebdomadaire des volontaires est de 24h à 35h (moyenne de 28 heures en Bretagne).

Au cours de sa mission **d'intérêt général**, le (la) volontaire perçoit de l'État une **indemnité mensuelle forfaitaire de 467,34 €** ainsi qu'un complément de **106,31€** de la part de la structure d'accueil (association, établissement public ou collectivité locale). Cette indemnité peut être versée en numéraire ou sous forme de participations en nature aux frais de repas, transport, etc.

L'indemnité mensuelle (**573,65€**) est majorée de 106,38 € sur critères sociaux (boursier enseignement supérieur 5^e échelon et au-delà, bénéficiaire du RMI, RSA ou membre foyer RSA, allocataire parent isolé). Les personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé conservent celle-ci pendant leur volontariat.

Le (la) volontaire bénéficie d'un **accompagnement régulier et permanent de la part d'un(e) tuteur(trice)** dans la structure d'accueil.

Il (elle) suit aussi gratuitement une **formation aux premiers secours** (PSC1) et participe à des journées de **formations**

civiques et citoyennes (sensibilisation à des questions de société et de citoyenneté).

Pour soutenir l'accueil et le tutorat du (de la) volontaire, les associations reçoivent une **subvention mensuelle de 100 € par volontaire accueilli(e)**.

L'agrément

Pour accueillir un(e) volontaire, la structure concernée doit disposer d'un **agrément de service civique**. Si elle ne bénéficie pas d'un tel droit via une mise à disposition ou une fédération (agrément régional ou national), elle en fait la demande auprès du **de la DDCS** de son département.

L'agrément prévoit :

- de préciser l'objet de la mission : ce qui est confié au(x) volontaire(s). En quoi ce qui lui est proposé répond d'une action d'intérêt général, « utile à la société » même si cela peut être très local ;
- les conditions d'accueil et d'accompagnement, le fonctionnement de la structure ;
- une délibération de l'exécutif de la structure (conseil d'administration ou municipal, par exemple).

La demande d'agrément doit être réalisée à minima deux mois avant la date de début de mission. Ceci afin de répondre au temps de traitement, de communication de la mission et choix de la personne.

Le service civique propose un cadre qui offre une certaine souplesse pour adapter la mission à la personne accueillie. Une structure, par ailleurs, peut accueillir plusieurs volontaires et une personne peut agir sur plusieurs structures ou plusieurs actions.

Retour des jeunes

Statut à part entière, le volontariat se distingue du salariat, du bénévolat ou d'un stage. C'est **une expérience unique**. Une mission terminée, un second engagement de service civique ne peut être réalisé.

Le service civique porte des enjeux variés :

- Pour le (la) volontaire, s'intégrer dans une structure, au bénéfice d'une mission « utile à la société », y murir un projet personnel.
- Pour la structure d'accueil, être en capacité d'offrir des missions accessibles à tou(te)s, diversifier les profils des volontaires, mettre en réussite chacun(e), faire émerger des compétences et des perspectives post-mission. Pour tous, comprendre et respecter le cadre statutaire.

- **88%** des anciens volontaires en Bretagne en 2015 enquêtés sont prêts à revivre l'expérience.
- Parmi les apports et limites, on retient trois éléments prégnants :
- l'expérience leur a fait prendre conscience qu'ils « *étaient capable de* »,
- l'expérience a été un « tremplin » dans leur parcours,
- l'ambiguïté du positionnement (volontaires/salariés)

Ressources Internet : www.service-civique.gouv.fr

La Marine nationale
recrute et forme
3500 personnes



- de 16 à 29 ans
- tous niveaux scolaires

Renseignez vous au **CIRFA**
4 boulevard Charner
Saint Briuc
02.96.01.58.08

LA MARINE RECRUTE
ETREMARIN.FR

le **CIRFA** assure des **permanences** à
Dinan, Lamballe, Loudéac, Rostrenen, Guingamp,
Paimpol, Lannion



DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES

MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Compteur linky



La conception et diffusion des compteurs Linky fait suite à la loi sur la transition énergétique votée en 2015. Le but affiché est de contribuer à la baisse de la consommation générale. L'installation de ces compteurs est progressive.

Les communes ayant transféré cette compétence aux syndicats départementaux d'électricité, la mairie n'a, à ce jour, aucun pouvoir pour intervenir.

C'est ENEDIS (ex ERDF) qui est compétente pour répondre aux questions des consommateurs.



BOURBRIAC

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE

Récré en Famille

de 14h
à 18h

Chasse aux énigmes

Parcours d'Agilité à vélo

Spectacle des Polyamide Sisters

Foot en Bulle (dès 8 ans)

Grand Concours de Vélos fleuris

Et de nombreux Jeux pour toute la famille

...

**Entrée Gratuite - Site du Gymnase
Buvette - Crêpes**

Organisé par la Communauté de Communes de Bourbriac
Infos: 02.96.43.60.11 / www.cc-bourbriac.fr / tourisme@cc-bourbriac.fr



réseau au fil
de l'eau